



Air France

Cohérence Cadres

Unis pour défendre les intérêts des cadres



Extrait de quelques unes de nos demandes dans le cadre de nos futurs échanges avec la Direction



Spécial « Jeunes Cadres » :

Versement d'une PVI pour les CG 1.2 à 4% avec une structure de rémunération forfaitisée, cohérente avec leur parcours professionnel « NEXT GEN ».

PVI 2022 :

Demande de versement de la PVI 2021 en mai 2022 avec un maintien à 100% de la part individuelle.

Demande d'ouverture de négociations pour un calcul portant uniquement sur la part individuelle et une garantie de versement annuel en avril.

Mise en place d'une PVI pour les Cadres Groupe I sans changement de la structure de rémunération et l'application des pourcentages suivants :

Cadre niveau 1.1 : 2%

Cadre niveau 1.2 : 4%

Revalorisation des pourcentages de PVI pour les Cadres Groupe II et III :

Cadre niveau 2.1 : 7%

Cadre niveau 2.2 : 10%

Cadre niveau 3 : + 2% du taux actuel

PEPA :

Pour les cadres non éligibles à la PEPA, versement d'une prime « compensation inflation » nette de 300 euros sur la paie de juin 2022.

Evolution Professionnelle des cadres issus du rang :

- Identification des besoins en termes de postes, métiers afin d'accompagner les cadres vers une VAE, certifications ou formations diplômantes avec une reconnaissance au sein de l'entreprise.
- Accompagnement de la formation intensive linguistique.
- Mise en place de parcours de professionnalisation pour l'ensemble des cadres.
- Garantie d'un accès d'évolution au niveau cadre Groupe III, dans une proportion à définir paritairement.



Adhésion :-)

CFE-CGC Air France

L'équipe de la CFE-CGC Cadre 2

Roissy-pôle Le Dôme - 6, rue de La Haye - 93290 Tremblay-en-France
(+33)1.41.56.04.70 - dome.cfecgcaf@gmail.com - www.cfecgcaf.org

